

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DES  
CÔTES D'ARMOR

-----  
LOUDEAC COMMUNAUTE  
BRETAGNE CENTRE

**N°CC-2019-103**

En exercice :	74
Présents :	49
Pouvoir(s) :	12
Participants au vote :	61
Pour :	61
Contre :	0
Abstention :	0

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 9 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 9 juillet à 20 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE, sur convocation du Président par lettre en date du 3 juillet 2019.

**Présent(e)s** : MM. Mmes Georges LE FRANC, Yohann HERVO, Annie ROBERT, Pierre-Yvon CORBEL, Serge LE TEXIER, Sébastien GILLOT, Hervé LE LU, Marianne LORETTE, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Bernard ROUILLE, Jean-Noël LAGUEUX, Jean-Pierre LE BIHAN, Xavier HAMON, Jacky AIGNEL, Bernard CHAPIN, Gérard DABOUDET, Martine PELAN, Roselyne ROCABOY, Joseph SAUVÉ, Michel ULMER, Jean-Paul DUAULT, Evelyne BOSCHER, Rodolphe LE BRETON, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Nadine OLLITRAULT, Robert BELLEC, Henri DUROS, Joël HUBY, Béatrice BOULANGER, Eric ROBIN, Isabelle GORE-CHAPEL, Dominique DAUNAY, Claude DELAHAYE, Joël CARREE, Francis BERNARD, Martine LONCLE, Yvon LE JAN, Pierrick LE CAM, Alain GUILLAUME, Nicole LE COUËDIC, Marie-Thérèse PITHON, Thierry BALAVOINE, Jean-Yves HARNOIS, Evelyne GASPAILLARD, Joseph COLLET, Louissette LE MERRER, Yves PERTUISEL ;

**Excusé(e)s** : Jean-Louis MARTIGNÉ, Guy LE HELLOCO (pouvoir à Yohann HERVO), Mickaël LEVEAU, Mickaël DABET (pouvoir à Hervé LE LU), Sylvie MALESTROIT, André LE TINNIER, Daniel THOMAS (pouvoir à Pierrick LE CAM), Valérie POILÂNE-TABART, Nathalie SOULABAILLE (pouvoir à M. Bernard CHAPIN), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Valérie VIDELO-RUFFAULT), Gwénaëlle KERVELLA (pouvoir à Nadine OLLITRAULT), Jean-Michel SCOUARNEC (pouvoir à Robert BELLEC), Christophe LE HO (pouvoir à Béatrice BOULANGER), Michel HESRY (pouvoir à Eric ROBIN), Ange HELLOCO (pouvoir à Yvon LE JAN), Gilles THOMAS (pouvoir à Thierry BALAVOINE), Guy QUERE, Daniel LE GOFF (pouvoir à Xavier HAMON), Michel ROUVRAIS, Yves LE PLENIER ;

**Absents** : Catherine JOURNAL, Claude PERRIN, Guy PERRAULT, Romain BOUTRON, Anne CHARLES, Elisabeth POINEUF, Patrick RAULT, Pierre PICHARD, Laurent BERTHO ;

**Secrétaire de séance** : Alain GUILLAUME

## OBJET : DEBAT SUR LE PADD DU PLUI-H (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT) DE LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE

Conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Sur la base d'un diagnostic prospectif et d'un état initial de l'environnement actualisé à l'échelle du nouveau périmètre des 41 communes, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi de Loudéac Communauté Bretagne Centre a été établi et soumis à concertation.

Le projet d'aménagement et de développement durables s'organise autour de trois orientations d'aménagement

- « **Un territoire patrimonial vivant, qui se réinvente** »
  - Valoriser et sauvegarder la ressource écologique et paysagère
  - Protéger la qualité de l'eau au travers d'une démarche transversale pour tous les projets
  - Associer le réseau hydrographique, les étangs et les forêts à la politique culturelle, sportive et touristique du territoire en lien avec Kalon Breizh
  - Mettre en œuvre une stratégie patrimoniale ambitieuse
- « **L'économie moteur du développement** »
  - Faciliter les mutations d'un modèle économique agricole durable, diversifié et créateur de valeur ajoutée
  - Affirmer une identité économique innovante et organiser l'accueil des entreprises
  - Développer l'économie tertiaire productive et résidentielle en capitalisant sur la stratégie touristique
  - Intégrer le territoire dans une économie des flux
- « **Des modes vie solidaires et une organisation de proximité autour d'un pôle attractif** »
  - Renforcer le pôle urbain de Loudéac
  - Irriguer le territoire à l'échelle des 8 espaces de vie
  - Confirmer l'ambition résidentielle

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :**

**PREND ACTE** que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H de Loudéac Communauté a eu lieu conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

---

Certifié exécutoire par publication et envoi à la Préfecture le 12 JUIL. 2019 .....

Fait et délibéré en séance le 9 juillet 2019.  
Pour extrait conforme,

Monsieur Georges LE FRANC  
Président,



**LOUDEAC**  
communauté  
**BRETAGNE CENTRE**